



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
3^{ème} séance

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE
DU 12 décembre 2016 AU BSP à 18h30**

ORDRE DU JOUR

1. PV No 2 du 17 octobre 2016
2. Nomination d'un membre à la Commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en remplacement de M. Mathieu Aubert, démissionnaire
3. Rapport du Conseil communal concernant une demande d'autorisation d'emprunter un montant de CHF 5'300'000.- pour le remboursement de deux emprunts arrivant à échéance en 2017
4. 4.1 Informations sur le MCH2
4.2 Examen du budget
5. Motions et interpellations
6. Communications du Conseil communal
7. Questions – divers

Repas à l'issue de la séance

M. Wintgens arrivant plus tard (pour des questions professionnelles) c'est **M. Zürcher** (vice-président) qui ouvre la séance. Il souhaite la bienvenue aux conseillers généraux et particulièrement à son nouveau membre M. Capelli (PLR), ainsi qu'à la presse et au public.

Présents : 28
Excusés : 2
Absents : 0
Majorité : 15

CC : au complet

1. PV No 2 du 17 octobre 2016

Vote : accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Nomination d'un membre à la Commission de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en remplacement de M. Matthieu Aubert, démissionnaire

M. Alain Gerber, PLR

3. Rapport du Conseil communal concernant une demande d'autorisation d'emprunter un montant de CHF 5'300.000.- pour le remboursement de deux emprunts arrivant à échéance en 2017

M. Peluso, CC introduit le rapport

M. Mauri, commission financière

La commission financière s'est réunie le 28 novembre 2016. A l'unanimité des membres, elle a préavisé favorablement la demande de crédit formulée par les conseillers communaux.

M. Wüsch, groupe PLR

Le groupe PLR a préavisé favorablement à l'unanimité la demande de crédit.

M. Begert, le Verts

Les Verts donnent un préavis favorable à la demande de crédit

Mme Bill, parti socialiste

Le parti socialiste a accepté à l'unanimité la demande d'emprunt tout en émettant une réserve par rapport au taux d'intérêts qui devra être négocié.

M. Berset, groupe Verts-libéraux

Le groupe Verts-Libéraux a aussi accepté la demande de crédit à l'unanimité.

Lecture de l'arrêté

Vote : accepté à l'unanimité

4. 4.1 Information sur le MCH2

M. Peluso, CC introduit le rapport

M. Wintgens, président du CG étant arrivé, **M. Zürcher**, vice-président lui cède la parole.

Présents : 29

Majorité : 15

4.2 Examen du budget 2017

M. Peluso, CC donne quelques explications quant au budget 2017

Lecture des comptes

M. Rossel a une information sur le compte 86, « Energie ». Il remercie le Conseil communal pour la décoration de Noël et pour avoir superbement aménagé la place du village et les rues avoisinantes avec le crédit que le législatif avait alloué précédemment.

Mme Muriset a une question concernant l'étude de la voie d'évitement. Que représentent les CHF 59'000.- dans le tableau des amortissements ? Le solde au 31.12.2017 se calcule comment ?

M. Peluso, CC indique qu'il s'agit d'un dossier qui est traité depuis plusieurs années. Les dépenses sont enregistrées depuis 2013. La poursuite de l'étude de ce dossier a été effectuée en 2016 et les investissements de CHF 59'000.- font partie de l'ensemble des activités menées jusqu'ici (réalisées et futures). Une indication plus spécifique sera donnée dans les communications et projets du Conseil communal.

Mme Muriset demande une précision quant au calcul.

M. Peluso indique que le montant global dépensé à ce jour et l'étude lancée (en collaboration avec la commune de St-Blaise) sont censés être partagés entre les deux communes. Jusqu'ici Saint-Blaise n'a pas fait preuve de la collaboration souhaitée et dès lors afin de respecter certains délais, Hauterive a dû faire face aux frais d'étude en avançant l'argent pour les deux communes. Les CHF 94'702.50 sont le 100% des frais avancés en grande partie par la Commune d'Hauterive sur les frais d'étude entrepris à ce jour. Ils seront récupérés auprès de la Commune de Saint-Blaise plus tard.

Mme Muriset souhaite savoir si le montant total a déjà été payé ?

M. Peluso précise que oui. Ce montant fait l'objet d'un amortissement de 10% par année à savoir CHF 9'480.-. En résumé, le solde au 01.01.2017, moins l'amortissement de CHF 9'480.-, donne les CHF 85'222.50 (Solde au 31.12.2017).

Mme Muriset souhaite savoir si les CHF 59'000.- font parti des CHF 94'702.50.

M. Peluso répond par l'affirmative.

Mme Bill a une question concernant l'extension du BAP, point J942.503.01, d'un montant de CHF 100'000.-

M. Peluso explique que le BAP héberge le chantier naval (Uninautic) qui est en constante évolution et a besoin de place. L'idée était de procéder à une extension, il y a quelques années, sur la partie Est. Entre temps l'approche a été affinée et Uninautic n'a plus besoin d'avoir une construction en dur mais un simple couvert. Pour cette raison nous passons d'un montant dans les investissements jusqu'en 2016 de CHF 200'000.- à un investissement de CHF 100'000.- en 2017, qui représente le couvert.

M. Mauri, Commission financière

Lors de sa séance du 28.11.2016, la commission a passé en détail l'ensemble du budget. Tous les membres étaient présents et de nombreuses questions ont été posées. A l'exception d'une abstention, la commission financière a préavisé favorablement le budget tel qu'il a été présenté.

M. Berset, groupe Verts-Libéraux

Le groupe Verts-Libéraux remercie le Conseil communal et les collaboratrices et collaborateurs de l'administration pour l'élaboration du budget 2017. Il a été accepté à l'unanimité.

M. Bergert, Les Verts

Les Verts ont étudié le budget avec attention. Ils remercient le Conseil communal, l'administrateur et le service comptable de son excellent travail. Se rendant compte que la marge de manœuvre est extrêmement limitée, ils se doivent d'accepter ce déficit budgétaire. Il est donc approuvé par les Verts.

Mme Villena Egas-Sagne, groupe socialiste

Malgré l'aspect déficitaire, le parti socialiste accepte à l'unanimité le budget.

M. Aubert, parti PLR

Le parti PLR s'est réuni le 8 décembre 2016 pour aborder le budget et poser les questions supplémentaires à celles déjà posées en commission financière. Le Conseil communal y a répondu à satisfaction du groupe. Le groupe est inquiet de l'augmentation de charges exogènes à l'instar du groupe des Verts, mais content de la prudence du Conseil communal lors de l'établissement du budget. Le groupe est conscient que la Commune est désormais soumise à la loi LFinEC et aux contraintes qu'elle engendre, notamment à l'équilibre budgétaire. Il a néanmoins accepté à l'unanimité le budget présenté et remercie le Conseil communal.

Lecture de l'arrêté

Vote : *accepté à l'unanimité*

5. Motions et interpellations

néant

6. Communications du Conseil communal

M. Wenger, CC, donne des informations quant à la voie d'évitement.

Le premier projet date de 1977, suivi d'un avant projet en 2008 de la Commune de St-Blaise d'une desserte pour le haut du village de Saint-Blaise avec les mêmes objectifs. Les objectifs altaripiens sont :

Améliorer la sécurité, la mobilité douce, valoriser le Centre du village d'Hauterive, séparer le trafic motorisé de la mobilité douce.

Bénéficiaire si possible de subventions de la Confédération et du Canton dans le cadre de la politique d'agglomération et peut-être « FORTA ».

En 2014, le Conseil communal avait établi un rapport pour l'étude d'un avant projet ; la Commission financière avait alors estimé qu'il s'agissait d'un bon projet mais devait être traité en commun avec la Commune de St-Blaise.

Entre 2014-2015, plusieurs réunions ont eu lieu avec les autorités de St-Blaise, laquelle manifestait un grand intérêt avec le souhait de participer activement.

En novembre 2015, présentation d'un avant projet en commun avec le Conseil communal de St-Blaise à l'office des routes cantonales avec pré-consultation auprès des services cantonaux (ORCA – SAT – SSFN – SENE – SPCH) et TransN.

Afin de bénéficier d'éventuelles subventions fédérales et cantonales, il fallait déposer un avant-projet avant fin janvier 2016.

L'avant-projet a été déposé avec nos collègues de St-Blaise dans les délais (estimation des coûts à 11 millions). Au plus tôt, une première réponse d'entrée en matière de la Confédération est attendue pour 2021.

Le Conseil communal a travaillé dans l'intérêt de la population de notre village et il voulait surtout éviter le reproche de ne pas anticiper, car il souhaite s'occuper sérieusement de la mobilité. Il est vrai qu'il a fallu travailler dans l'urgence.

le Conseil communal a informé le Conseil général, mais malheureusement pas dans les délais et surtout pas dans la phase décisive, c'est-à-dire en novembre/décembre 2015.

Le Conseil communal et M. Wenger en particulier reconnaît ce manquement et demande de la compréhension, car il fallait absolument respecter les délais.

Les discussions pour la répartition du financement (total CHF 120'000.-) avec le Conseil communal de St-Blaise sont en cours, une prochaine séance est agendée à fin janvier 2017.

Les discussions avec le Conseil communal de St-Blaise laissent entrevoir une répartition équitable de cette dépense, car la commune de St-Blaise est partie prenante.

Au printemps prochain, le Conseil communal adressera au Conseil général un rapport écrit.

Mme Muriset demande sur quelles années le montant de CHF 120'000.- a été dépensé ?

M. Wenger précise que la dépense a eu lieu de 2013 à 2016 compris.

Mme Muriset ne comprend pas la notion d'urgence, alors que depuis 2013 les dépenses ont commencé, elle estime que le Conseil communal avait amplement le temps de le présenter devant le Conseil général.

M. Wenger précise que c'est au mois d'octobre 2015 qu'une grande partie a été dépensée. Le nécessaire aurait dû être fait entre novembre et décembre 2015, mais il manquait des éléments, notamment des chiffres. Il n'était pas possible de venir devant le Conseil général en n'ayant rien en mains. Il reconnaît que la procédure n'a pas été respectée.

M. Aubert note que la Commission financière devrait être saisie chaque fois qu'il y a un dépassement de crédit, être convoquée spécialement et demande si cela a été fait ?

M. Wenger, CC précise que ce sera fait lorsque nous serons en possession des détails. A l'heure actuelle on ne connaît pas la part d'Hauterive (répartition entre les deux Communes). Au printemps prochain, la Commission financière sera saisie d'un rapport et le Conseil général aura également une information détaillée en 2017.

Mme Llach demande ce qui se passera si la Commune de St-Blaise propose de prendre à sa charge un montant dérisoire ?

M. Wenger, CC indique qu'une solution équitable sera trouvée. Il précise également que le dossier a été déposé conjointement avec la Commune de St-Blaise. A noter que St-Blaise était occupé à la votation de la fusion des Communes avant de s'occuper du dossier de la voie d'évitement.

M. Wenger, CC informe de l'avancement de la motion déposée par le Parti socialiste concernant l'aménagement de la route cantonale RC5. Le dossier est en cours en collaboration avec la ville de Neuchâtel, Hauterive et St-Blaise. Un bureau d'ingénieurs a effectué un avant-projet (déposé en janvier 2016 par Neuchâtel, faisant parti du projet d'agglomération, (mesure A).

Un flyers est distribué aux membres du Conseil général afin de montrer les grandes lignes des propositions.

M. Wenger, CC annonce qu'un abattage des pins noirs (résineux malades dû à la dernière sécheresse) situés dans la forêt sera prochainement effectué. ! Interventions des bûcherons dans les semaines à venir.

M. Zeller, CC donne une information sur les collèges (nouveau, ancien et bâtiment Jardillets 18) qui ont besoin d'assainissement urgent. De gros travaux d'entretien et de réparation sont en vue. C'est pour cette raison qu'en octobre 2014, le Conseil général a approuvé un crédit d'étude pour le complexe scolaire et étudier 3 variantes.

- 1^{ère} variante : démolition et reconstruction du nouveau collège + agrandissement de l'ancien collège
- 2^{ème} variante : assainissement et agrandissement des deux collèges (nouveau et ancien)

Le but des 2 variantes est la concentration de toutes les activités scolaire, préscolaire et parascolaire au Centre du village (vers la poste) et le bâtiment des Jardillets 18 serait destiné à une autre affectation et/ou à la vente.

- 3^{ème} variante : assainissement des trois bâtiments (nouveau, ancien et Jardillets 18)

En mars 2016, il y a eu une visite de la Commission cantonale des constructions scolaire pour le nouveau collège et le bâtiment sis Jardillets 18. Une rénovation pour le nouveau collège est peu raisonnable à leurs sens. En ce qui concerne les Jardillets 18, la commission estime que l'assainissement est possible, mais la structure du bâtiment n'est pas adaptée à une école.

En 2016, le Grand Conseil a abandonné les subventions cantonales pour les constructions scolaires. Les dernières subventions sont pour des bâtiments dont le décompte final est livré avant fin 2018 (impensable pour Hauterive).

La 1^{ère} variante est chiffrée entre CHF 15'000'000.- et 16'000'000.- avec un sous-sol pour des places de parcs. Le nouveau collège abriterait le préscolaire, le parascolaire et le scolaire. L'ancien collège serait dédié aux classes des Perce-neige, appartement du concierge et à l'administration de l'école.

La 2^{ème} variante est chiffrée à CHF 13'000'000.-. Dans l'ancien collège est prévu le préscolaire, le parascolaire et l'administration, mais il n'y aura pas d'appartement pour le concierge. Dans le nouveau les classes 1H à 8 H. Selon M. Zeller, la variante 2 est un bricolage au point de vue architecturale, ingénierie, fonctionnement et écologie.

Pour la 3^{ème} variante nous n'avons pas de coût encore disponible, mais elle est estimée à CHF 10'000'000.- avec une probabilité de découvrir d'énormes défauts qui coûteraient beaucoup plus chers.

Des informations vers le deuxième semestre 2017 avec les intentions du Conseil communal seront communiquées.

M. Peluso, donne des précisions quant au montant de CHF 30'000.- prévu au budget concernant les charges extraordinaires.

Le grand Conseil a revu son objectif en ce qui concerne la couverture de la caisse de pension en passant à 80% et plus à 100%. La caisse a été reconnue comme caisse à une capitalisation partielle et n'a plus l'obligation d'avoir une couverture à 100%. Le but est de changer le mode de capitalisation, par une primauté de cotisations, qui remplace l'actuelle primauté de prestations.

Sur conseils de la caisse de pension et des réviseurs de la Commune, il a été décidé de maintenir la réserve et la limiter à CHF 30'000.- en attendant d'en savoir plus sur les besoins nécessaires au passage de primauté de cotisations à primauté de prestations d'ici 2018-2019.

M. Peluso, CC informe l'assemblée que la Commune a réagi et pris les devants en écrivant un courrier au chef des finances cantonales, lui faisant part de son profond désaccord suite aux mesures préconisées par l'Etat.

L'annonce du Conseil d'Etat (en collaboration avec plusieurs communes du Haut du canton) concernant les mesures d'urgences consistant à modifier les paramètres de la péréquation financières a fait réagir le Conseil communal. La redistribution des impôts sur les personnes morales et les impôts sur les frontaliers génèrent des ressources supplémentaires pour les Communes du Haut en défaveur des Communes du Littoral. Ces mesures risquent de compromettre des communes comme Hauterive. Pour Hauterive un montant global d'env. CHF 560'000.- porterait

le déficit à près de CHF 819'000.-. A noter qu'un certain nombre de Communes se sont insurgées contre la manière de faire de l'Etat.

M. Brander demande quelles sont les autres communes qui se sont également offusquées de cette façon de faire !

M. Peluso indique qu'il s'agit des communes de la Tène et Saint-Blaise.

La ville de Neuchâtel, sans écrire a pris position en prenant acte tout en n'adhérant pas aux propositions du Conseil d'Etat. Les communes du Val-de-Ruz et des montagnes ?

Par contre les communes comme Le Locle et la Chaux-de-Fonds (ces dernières ne voulant pas renoncer à l'impôt sur les frontaliers), sont favorables à cette démarche en notant qu'elles ont participé à l'étude menée depuis l'été dernier, dont la plupart des communes n'avait pas connaissance. Ce n'est qu'en novembre que les autres communes ont été informées par l'ACN (Association des Communes Neuchâteloises) du projet du Conseil d'Etat.

Quelques communes dans le canton sont privilégiées, elles ont eu l'audace de faire des propositions qui ont attiré l'intérêt du Conseil d'Etat.

M. Brander demande si c'est bien trois communes qui ont fait part de leur mécontentement.

M. Peluso précise qu'il y en a bien d'autres. Il n'a pas connaissance de toutes les communes. Par contre, celles-ci étaient appelées à se prononcer par courriel.

M. Barben, CC donne une info concernant le programme Easyvote, programme qui dépend de la fédération suisse du parlement des jeunes et qui fait écho au manque de participation des 18 à 25 ans aux votations. Le Conseil communal va offrir un abonnement à partir de l'année 2017 à tous les jeunes du village.

Il souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

M. Barben, CC informe des prochaines séances

- 27 mars 2017 Conseil général
- 29 mai 2017 Conseil général

7. Questions - divers

Mme Burri Perret-Gentil se pose quelques questions sur la ligne de bus qui partirait de Gare et qui arriverait à Hauterive par le Chemin de la Marnière pour le haut du village.

Elle demande s'il n'est pas possible de faire une parution dans le Bulcom afin d'informer la population qu'il y a un service bénévole. Elle demande si les jeunes qui ne travaillent malheureusement pas ne pourraient pas participer et rendre service à des personnes qui ont de la peine à se mouvoir et ne sortent plus de chez elles. Eventuellement organiser à moindre frais quelque chose et faire un concours d'idées à faire paraître dans les journaux.

M. Peluso laissera le soin de répondre à M. Wenger concernant les transports publics qui passeraient dans le haut du village.

Concernant les bénévoles, un service existe et pour l'élargissement dont elle parle, il informe que ce service de bénévoles souffre d'un manque de membres.

Pour redynamiser le mouvement, les autorités communales vont se mettre au travail pour chercher un moyen de sensibiliser les gens moyennant des flyers ou des informations qui pourraient paraître dans le présentoir du bureau communal.

Le Conseil communal va intensifier l'action ces prochains mois.

M. Wenger, CC donne des précisions concernant le transport par bus dans le haut du village. Le projet avance en coordination avec la ville de Neuchâtel. Le but est de présenter un projet qui entrerait en vigueur probablement pour décembre 2018.

M. Agerba, intervient une nouvelle fois au sujet du « poteau » situé au carrefour des Jardillets et de la ruelle des Fins. En effet, avec le brouillard, il n'est pas visible et il ne sera pas surpris si une voiture finisse dans ce dernier. Il demande la possibilité de le rendre plus visible.

M. Zeller, CC indique qu'il va être peint prochainement afin de le rendre plus visible.

La séance est levée à 21H20

**La rédactrice
Manuella Sarret**

Le Président : Le Secrétaire :

David Wintgens Sylvain Amstutz